



Accident du travail IPP CPAM

Par **Eric cartmanmc98**, le **01/10/2018** à **15:56**

Bonjour,

je ne sais pas si je poste au bon endroit, je suis conducteur routier, j ai eu un accident il y a 1 an, au travail, je me suis tordu la cheville droite, fortement en descendant d un véhicule sous la neige et le gazoil.

J'ai été opéré, pourtant la cheville me pose encore problème, a mon âge, (50 ans) je pense fortement (comme mon Dr) que la médecine du travail va me coincer et que mon permis de conduire PL va m être refusé et du coup je ne vais plus pouvoir travailler dans un camion.

mon médecin me parle de consolidation avec séquelles et de IPP, j imagine que le médecin conseil de la CPAM va aller dans un sens moindre, pour attribuer un IPP, pourtant d après mon médecin la jambe et la cheville droite est importante pour acceler freiner, si je ne suis plus en capacité il faut que l IPP le prenne en compte qu en pensez vous?

merci

Par **P.M.**, le **01/10/2018** à **16:06**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)